



**Syndicat des
Employé(e)s de la
Société Québécoise
des Infrastructures**

Québec, le 20 janvier 2025

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT) CONCERNANT LES ACCRÉDITATIONS SYNDICALES

Bonjour à vous,

Comme nous l'avons déjà abordé auparavant, le gouvernement a adopté, en octobre dernier, la Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures (la Loi 28 ou PL 62).

Outre les changements que cette Loi peut apporter dans l'exécution de votre travail, celle-ci a eu des impacts sur votre structure syndicale. À la suite de son entrée en vigueur, nous avons dû faire de nouvelles requêtes en accréditation afin de nous conformer à celle-ci. La section locale 2929 a demandé à être accréditée pour représenter les catégories 4 (ouvriers) et 5 (bureaux et techniciens). Le TAT a rendu sa décision le 17 janvier dernier; elle a reconnu la section locale 2929 pour représenter ces catégories.

Cela ne changera pas la façon de faire de la section locale, du moins à court terme. Nous devons adapter notre structure conformément à cette nouvelle réalité. Nous vous tiendrons informés des étapes à venir.

Les relations de travail, suspendues par l'employeur, le temps que le TAT rende sa décision, devraient recommencer sous peu. Les comités devront recommencer à siéger.

Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension dans ce dossier.

Votre exécutif

Sylvain Beaulieu, président

Joé Bissonnette, vice-président Montréal

Daniel Canelo, vice-président Québec

Guy Godin, secrétaire-trésorier-archiviste

Marc Verreault, vice-président Québec